



# Code d'éthique



# Table des matières

## **Introduction et principes fondamentaux**

4

Objectif du code

Champ d'application

## **Message du Président**

5

## **Mission, vision et valeurs**

6

## **Conformité légale et gouvernance**

7

1.1 Respect des lois et des règlements

1.2 Tenue des livres et registres

1.3 Nomination à un conseil

1.4 Gouvernance du Code

1.5 Procédure de règlement des différends

## **Relations professionnelles**

9

2.1 La satisfaction du client ; notre priorité !

2.2 Relation avec les employés

2.3 Travail forcé et travail des enfants

2.4 Partenaires commerciaux et agents

2.5 Conflit d'intérêt

## **Protection de l'information**

12

3.1 Confidentialité des données

3.2 Utilisation d'informations sensibles  
ou confidentielles

3.3 Propriété intellectuelle

3.4 Utilisation des biens d'entreprise

3.5 Utilisation du matériel et réseau informatique des appareils mobiles personnels

## **Sécurité et qualité**

14

4.1 Santé et sécurité au travail

4.2 Sécurité et qualité des aliments

## **Responsabilité sociale et environnementale**

15

5.1 Dons et commandites (Nos engagements)

5.2 Développement durable et ESG

## **Communication et image publique**

16

6.1 Relations avec les médias

6.2 Réputation de Harnois Énergies

6.3 Activités politiques et lobbying

## **Éthique et intégrité**

17

7.1 Intégrité

7.2 Environnement concurrentiel

7.3 Lutte contre la corruption



# Introduction et principes fondamentaux

## Objectif du code

L'objectif du code d'éthique de Harnois Énergies est de fournir un cadre clair et structurant qui guide les comportements, les décisions et les interactions de tous les membres de l'entreprise, en cohérence avec ses valeurs fondamentales.

Ce code est un outil de référence pour tous les employés et partenaires, afin de garantir que les actions individuelles et collectives soient alignées avec la mission et les engagements de Harnois Énergies.

## Champ d'application

Notre code de conduite des affaires et d'éthique (le « Code ») établit les principes fondamentaux qui guident la manière dont Harnois Énergies mène ses activités. Il reflète nos valeurs culturelles et éclaire nos décisions en intégrant des normes éthiques professionnelles élevées à notre quotidien. Le Code précise les comportements attendus, nos responsabilités légales et éthiques et nous accompagne dans l'exécution de notre travail avec intégrité. Il témoigne de notre engagement constant à agir avec honnêteté et respect envers nos collègues, nos actionnaires, nos partenaires d'affaires et l'ensemble du marché.

Le Code s'applique à tous les employés, dirigeants et membres du conseil d'administration de Harnois Énergies. Les termes « HÉ » ou « Société » désignent Harnois Énergies et chacune de ses filiales à part entière. Les mots « nous » et « notre » font référence à l'ensemble des employés, dirigeants et administrateurs.

En outre, Harnois Énergies attend de ses partenaires d'affaires, notamment ses entrepreneurs, sous-traitants, consultants, agents, distributeurs, fournisseurs, représentants ou toutes autres entités ou personnes agissant au nom de l'entreprise, qu'ils suivent des normes équivalentes à celles énoncées dans notre Code.

Le Code est appuyé par les politiques et procédures internes de HÉ. Nous devons veiller à ce que nos activités quotidiennes soient toujours conformes à ces principes, ainsi qu'à l'ensemble des lois et règlements en vigueur applicables. Une procédure de rappel annuel des dispositions du Code sera mise en place à l'intention de l'ensemble des employés.



# Message du Président



*Notre code  
d'éthique  
incarne nos  
convictions qui  
me sont chères.*

Chez Harnois Énergies, nous construisons une entreprise fondée sur des principes essentiels : la complicité, la passion, l'ingéniosité et le plaisir de travailler ensemble, tout en respectant nos engagements. Ces valeurs nous définissent, nous inspirent et orientent chacune de nos décisions.

Notre code d'éthique incarne ces convictions chères au fondateur de l'entreprise. Il nous rappelle que la transparence, la responsabilité et l'intégrité sont les fondations sur lesquelles nous bâtissons notre avenir. En respectant ces principes, nous consolidons la confiance de nos collaborateurs, clients et partenaires, tout en préservant une culture d'entreprise fondée sur l'excellence et l'innovation.

L'esprit de complicité nous permet de collaborer avec authenticité et bienveillance. Notre engagement nous pousse à toujours rechercher la meilleure solution, à repousser nos limites et à relever chaque défi avec détermination. L'ingéniosité nous encourage à innover, à développer de nouvelles approches et à transformer les obstacles en opportunités. Et enfin, le plaisir que nous trouvons dans notre travail donne à nos actions un sens, renforçant notre motivation et notre engagement au quotidien. Le respect de nos engagements reflète notre sérieux et notre fiabilité, assurant à nos partenaires et clients la certitude que nous tenons nos promesses.

Je vous invite à adopter ces principes avec fierté et conviction. Continuons à avancer avec ambition, à innover avec passion et à bâtir, jour après jour, une organisation qui inspire confiance et respect.

**Serge Harnois**

Président-directeur général, Harnois Énergies



# Mission, vision et valeurs

## Notre mission

Fournir efficacement des sources d'énergie, des produits de spécialité ainsi que des services de qualité par une expérience d'achat conviviale.

## Notre vision

Être l'un des fournisseurs de référence au Canada, dans tous nos secteurs d'activité.

## Nos valeurs

Harnois Énergies est bâtie sur les valeurs suivantes :



**Oser l'ingéniosité avec passion** signifie faire preuve d'initiative, de débrouillardise, d'inventivité, d'agilité.

*Au quotidien, nous proposons de nouvelles façons de faire pour nous améliorer, nous sommes ouverts aux nouvelles idées et nous agissons rapidement pour résoudre les problèmes pour tous nos partenaires.*



**Agir avec authenticité** signifie que nous sommes des vrais, des naturels, de la bonne fibre, que nous ne jouons pas de « game ».

*Au quotidien, nous agissons avec honnêteté et sincérité, tout en étant aligné sur les valeurs de l'entreprise et en prenant des risques calculés dans l'intérêt de l'entreprise. La collaboration et la communication est au cœur de notre authenticité.*



**Respecter mes engagements** signifie que l'on accorde une grande importance aux engagements pris auprès de chacune des personnes avec lesquelles nous transigeons dans le cadre de notre travail, qu'il s'agisse de mes collègues, nos clients ou de nos collaborateurs.

*Au quotidien, nous agissons avec respect avec tous nos collaborateurs dans un souci d'un travail de qualité et de la satisfaction de nos clients.*



**Réussir dans la complicité et le plaisir** signifie que l'on atteint nos objectifs tout en maintenant un haut niveau de collaboration, d'harmonie, de solidarité et de courtoisie, dans un climat empreint de légèreté et de plaisir.

*Au quotidien, nous travaillons en collaboration avec nos collègues en mettant notre dynamisme, notre persévérance et notre bonne humeur au service d'une ambiance positive au sein de l'entreprise.*



# Conformité légale et gouvernance

## 1.1 Respect des lois et des règlements

Nous devons respecter l'ensemble des lois, règles, règlements et ordonnances, qu'ils soient fédéraux, étatiques/provinciaux, municipaux ou internationaux (collectivement, la « Loi »). En cas de divergence entre les pratiques locales et les exigences du Code ou de la Loi, ce sont toujours la Loi et le Code qui prévalent. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter le département des Affaires juridiques pour obtenir de l'information.

Chaque employé, dirigeant et administrateur est personnellement responsable de s'informer et de comprendre la Loi applicable à l'exercice de ses fonctions. Nous devons éviter les actes ou omissions susceptibles d'entraîner une violation de la Loi, et nous engager à agir dans l'esprit de la Loi, avec transparence, équité et intégrité. Par notre conduite éthique et conforme, nous contribuons à maintenir la réputation de HÉ et à préserver la marque employeur en tant qu'entreprise responsable, digne de confiance et engagée à exercer ses activités dans le respect des lois et des normes éthiques.

## 1.2 Tenue des livres et registres

Nous avons la responsabilité de consigner nos opérations de façon exacte, honnête et complète. Tous les documents liés à nos activités, tels que les registres, livres comptables, rapports, factures, fiches de paie ou relevés de dépenses, doivent refléter fidèlement les transactions effectuées.

Il est interdit de falsifier des documents, d'omettre des informations importantes ou de produire des rapports inexacts. La transparence, la rigueur et l'intégrité dans la tenue de nos documents sont essentielles pour assurer la fiabilité de nos processus internes et répondre à nos obligations légales.

Nous devons également coopérer pleinement avec les procédures d'audits internes et externes, et veiller à ce que les documents et les renseignements que nous fournissons soient complets, exacts, véridiques et transparents, quel que soit le support utilisé.

## 1.3 Nomination à un conseil

Avant d'accepter de siéger en tant qu'administrateur au conseil d'une autre société ou entité (organisme à but non lucratif), nous devons obtenir l'autorisation préalable de notre gestionnaire immédiat. Cette précaution permet de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts, réel ou potentiel, avec les activités de HÉ.



## 1.4 Gouvernance du Code

Toutes les questions ou demandes d'information portant sur l'application ou l'interprétation du présent Code doivent être transmises au gestionnaire immédiat, au service des ressources humaines ou aux affaires juridiques.

Si nous sommes témoins d'un comportement qui contrevient au Code, à une politique interne ou à la Loi, ou si nous avons un doute sérieux à ce sujet, nous devons le signaler de bonne foi par l'un des canaux prévus à cet effet.

Toutes les plaintes, préoccupations ou déclarations seront traitées promptement et avec discrétion. HÉ interdit formellement toute forme de représailles contre une personne ayant signalé de bonne foi une situation problématique ou ayant collaboré à une enquête.

### Sanctions

Le non-respect du présent Code ou des politiques, procédures et lignes directrices de HÉ entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. De plus, certaines violations pourraient entraîner des poursuites judiciaires.

### Reconnaissance et engagement

Au moment de l'embauche, et à tout moment à la demande de HÉ, nous devons déclarer par écrit que nous avons lu, compris et accepté le présent Code. Celui-ci peut être modifié à l'occasion, le cas échéant, une communication sera diffusée via l'intranet.

## 1.5 Procédure de règlement des différends

Nous sommes convaincus que la résolution des différends (conflit interpersonnel, décision mal interprétée, connaissance insuffisante de certaines politiques/pratiques, etc.) passe par une discussion ouverte et une écoute bienveillante. Dès qu'un différend survient, vous avez la responsabilité d'en parler avec la personne concernée et/ou votre gestionnaire le plus rapidement possible. La collaboration est essentielle afin d'assurer un climat de travail sain et agréable.

Dans le cas où le différend ne se règle pas de façon satisfaisante, l'employé peut se référer au service des ressources humaines. La personne responsable du service des ressources humaines prendra le temps de rencontrer l'employé, récolter les faits et rencontrer toutes les personnes concernées au besoin.

# Relations professionnelles

## 2.1 La satisfaction du client ; notre priorité !

Chaque personne qui se joint à HÉ est importante. C'est par le résultat des efforts de chacun que HÉ se démarque et grâce à l'excellence de notre service à la clientèle !

Le bon fonctionnement de l'entreprise repose sur la volonté de tous et chacun d'effectuer un travail professionnel et de respecter un Code d'éthique au niveau des relations interpersonnelles. Pour ce faire, chacun a comme responsabilité commune d'assurer un esprit d'équipe et un service exceptionnel. Dans le but d'atteindre ces objectifs, les employés doivent :

- Être accueillants, courtois, respectueux et empathiques envers la clientèle;
- Mettre le client en confiance dès le premier contact;
- Répondre aux besoins et/ou insatisfactions des clients;
- Adopter une attitude et des comportements favorisant un bon climat de travail;
- Démontrer une ouverture d'esprit face aux critiques et garder son sang-froid dans les situations difficiles;
- S'entraider les uns les autres dans les différentes tâches et responsabilités;
- S'impliquer dans le processus d'accueil et d'intégration des nouveaux employés;
- Être loyaux envers l'entreprise.

## 2.2 Relation avec les employés

Harnois Énergies encourage un climat de travail sain, respectueux et sécuritaire, exempt de violence, de harcèlement et de discrimination, et ce, pour tous les employés, gestionnaires, clients, fournisseurs et visiteurs. La civilité, la courtoisie et la collaboration dans tous les contextes professionnels, y compris en télétravail et lors d'activités sociales, sont mises de l'avant.

L'entreprise évalue régulièrement les risques en milieu de travail, et met en place des mécanismes de prévention, de dénonciation et de traitement des plaintes. Les employés sont encouragés à aborder directement les comportements problématiques ou à signaler les incidents à leur gestionnaire ou au service de ressources humaines, avec la possibilité d'utiliser une adresse courriel confidentielle : [denonciation@harnoisenergies.com](mailto:denonciation@harnoisenergies.com). Toute plainte est traitée de manière confidentielle et impartiale.



Des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement, sont prévues pour les comportements fautifs, tandis que les plaintes malveillantes peuvent également entraîner des sanctions. Harnois Énergies s'engage à protéger les plaignants contre toute forme de représailles et à conserver les dossiers de plainte de manière confidentielle pendant au moins deux ans.

Harnois Énergies favorise un climat de travail harmonieux pour une bonne qualité de vie au travail. Dès leur embauche, tous les employés sont dignes d'évoluer dans un environnement sain, sans violence, discrimination ni harcèlement. Ces principes sont au cœur de notre culture d'entreprise.



## 2.3 Travail forcé et travail des enfants

Harnois Énergies met en place des mesures visant à prévenir toute forme de travail forcé et de travail des enfants au sein de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement et exige de ses fournisseurs qu'ils interdisent le recours à de telles pratiques et soient en mesure de démontrer, sur demande, les contrôles mis en place pour en gérer les risques. Des formations seront offertes aux employés de Harnois Énergies et les modèles contractuels seront mis à jour afin de refléter clairement les engagements de l'entreprise en matière de respect des droits de la personne.

Par ailleurs, conformément à la Loi sur l'encadrement du travail des enfants adoptée au Québec, l'entreprise a instauré une politique sur le travail étudiant afin d'assurer une conciliation harmonieuse entre études et emploi. Cette politique prévoit notamment que les jeunes ne doivent pas être affectés à des tâches dépassant leurs capacités ou compromettant leur santé, leur développement ou leur réussite scolaire, qu'ils ne doivent pas travailler pendant les heures de classe ni durant les quarts de nuit, et que les horaires doivent être adaptés aux périodes d'examens. Conformément aux lois en vigueur, nous obtenons le consentement parental pour le travail exécuté par des employés de 14-16 ans.

L'entreprise valorise les études et encourage la persévérance scolaire. À ce jour, aucune mesure de remédiation n'a été nécessaire.



## 2.4 Partenaires commerciaux et agents

Nous attendons de nos partenaires commerciaux, fournisseurs, agents et toute autre personne agissant en notre nom qu'ils adoptent des comportements conformes à nos valeurs et aux principes énoncés dans le présent Code.

Lorsqu'ils interagissent avec HÉ ou agissent pour notre compte, ces partenaires doivent notamment :

- S'assurer de respecter la Loi en vigueur;
- Ne pas verser de pot-de-vin ni se livrer à des actes de corruption;
- Veiller au respect des lois antitrust et faire la promotion de la concurrence loyale;
- Adhérer à nos principes quant aux droits des travailleurs et de la personne;
- Contribuer à promouvoir la santé et la sécurité au travail.

Tous les accords conclus avec de tels partenaires doivent être conformes aux pratiques courantes du marché, aux principes figurant dans le présent Code et aux politiques, procédures et lignes directrices de HÉ. De plus, HÉ se conforme aux sanctions commerciales internationales qui peuvent être imposées par les autorités compétentes, et s'attend à la même rigueur de la part de ses partenaires commerciaux.

## 2.5 Conflit d'intérêt

Les employés de Harnois Énergies doivent faire preuve de vigilance à l'égard des cadeaux, avantages ou invitations à un événement d'affaires afin d'éviter toute situation pouvant compromettre leur impartialité. Ils ne peuvent accepter de tels cadeaux, avantages ou invitations que lorsqu'ils sont raisonnables dans les circonstances, de valeur non excessive et qu'ils ne sont pas susceptibles d'influencer, ou de donner l'apparence d'influencer, une décision d'affaires.

L'acceptation de cadeaux ou avantages d'une valeur supérieure à 300 \$ **est strictement interdite**. L'acceptation d'invitations à des événements d'affaires doit, quant à elle, être évaluée en fonction de la nature de l'événement, de sa valeur, du rôle de l'employé et de la perception qu'elle pourrait susciter.

Toute acceptation de cadeau, avantage ou invitation **doit être préalablement approuvée par le gestionnaire**.

Les employés liés aux achats ou à l'octroi de contrats doivent faire preuve d'une prudence accrue. Il leur est strictement interdit d'accepter tout avantage provenant d'un fournisseur ou d'un partenaire potentiel lorsqu'une décision d'affaires le concernant est en cours ou à venir (par exemple, dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, d'une négociation ou d'une sélection de fournisseurs).

Les relations personnelles ou familiales susceptibles d'influencer les décisions professionnelles doivent être divulguées afin que des balises de contrôle puissent être prévues pour prévenir les situations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts. Enfin, il est interdit de travailler ou d'avoir des intérêts dans une entreprise concurrente.

# Protection de l'information

## 3.1 Confidentialité des données

Chez Harnois Énergies, la confidentialité des données personnelles des employés et des clients est une priorité. L'entreprise collecte uniquement les renseignements nécessaires à la gestion des ressources humaines ou à l'amélioration de l'expérience client, dans le respect des lois et avec le consentement des personnes concernées.

Ces données sont traitées avec discrétion et transparence, et chacun peut en tout temps consulter, corriger ou poser des questions sur ses informations. Le respect de la vie privée est au cœur de toutes les interactions et engagements de Harnois Énergies.

## 3.2 Utilisation d'informations sensibles ou confidentielles

Dans le cadre de nos fonctions, nous pouvons avoir accès à de l'information sensible ou confidentielle liée aux activités de HÉ. Sauf si elle a déjà été rendue publique par des moyens autorisés, cette information ne peut être utilisée à des fins personnelles ni communiquée à des tiers, y compris à nos proches. Voici des exemples de renseignements sensibles ou confidentiels :

- Informations stratégiques, opérationnelles ou financières;
- Projets de restructuration ou de réorganisation ou décisions d'affaires à venir;
- Négociations ou intentions d'acquisition ou de partenariats;
- Changements stratégiques significatifs en cours d'élaboration;
- Renseignements personnels concernant les employés ou les clients;
- Secrets commerciaux, procédés ou technologies;
- Informations confiées par des tiers dans le cadre d'une relation professionnelle;
- Toute autre information obtenue dans le cadre des fonctions, qui pourrait



avoir un impact si elle était rendue publique.

Nous devons traiter des informations avec rigueur, discrétion et dans le respect de la Loi applicable, ainsi que des politiques internes de HÉ.

### **3.3 Propriété intellectuelle**

Toute invention, découverte, amélioration ou création intellectuelle réalisée par un employé de Harnois Énergies, seul ou en collaboration, dans le cadre de ses fonctions ou liée aux activités de l'entreprise, demeure la propriété exclusive de Harnois Énergies. Ces contributions sont considérées comme des renseignements confidentiels. Sur demande, l'employé s'engage à signer tout document nécessaire à la protection de cette propriété intellectuelle.

### **3.4 Utilisation des biens d'entreprise**

Tout matériel ou équipement de bureau doit être utilisé uniquement dans le cadre du travail.

L'utilisation personnelle des biens de l'entreprise nécessite, au préalable, une approbation écrite du gestionnaire. Même si certains matériaux ou équipements semblent destinés aux rebuts, il est nécessaire d'obtenir une autorisation spécifique avant d'en prendre possession à des fins personnelles.

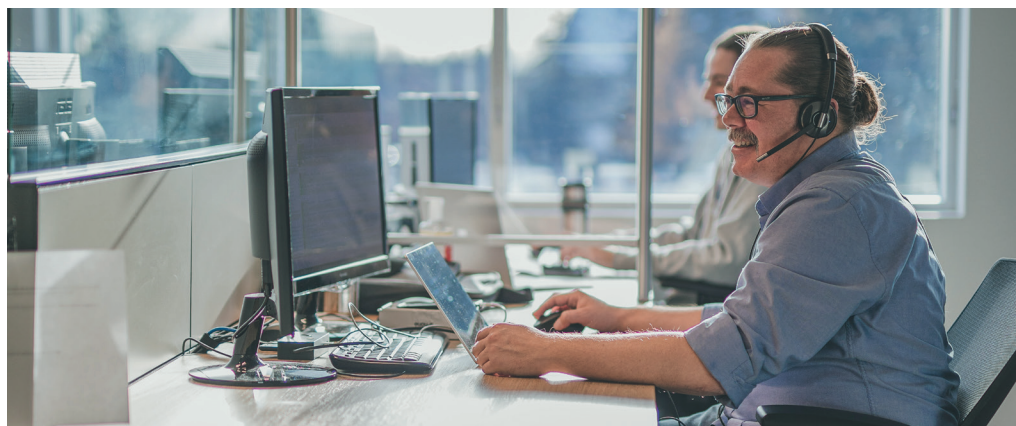
### **3.5 Utilisation du matériel et réseau informatique des appareils mobiles personnels**

La politique d'utilisation du matériel informatique et des appareils mobiles chez Harnois Énergies encadre strictement l'usage des équipements technologiques mis à disposition des employés, incluant ordinateurs, téléphones, logiciels et réseaux. Ces outils doivent être utilisés principalement à des fins professionnelles, bien qu'un usage personnel limité soit toléré sous certaines conditions. L'entreprise insiste sur la sécurité des données, la protection des renseignements personnels, le respect des droits de propriété intellectuelle et l'interdiction d'activités illégales ou nuisibles à sa réputation. Les employés doivent verrouiller leurs postes, éviter tout comportement abusif ou non autorisé, et signaler toute infraction. L'installation de logiciels, l'accès à des contenus inappropriés, le piratage, l'usurpation d'identité et l'utilisation de services externes sans autorisation sont formellement interdits. Enfin, chaque employé est responsable de la confidentialité de ses identifiants et de la sécurité du matériel qui lui est confié.

# Sécurité et qualité

## 4.1 Santé et sécurité au travail

Harnois Énergies accorde une importance primordiale à la santé et à la sécurité de ses employés et s'engage à offrir un environnement de travail sain et sécuritaire, conforme aux normes légales. Les employés doivent adopter des comportements sécuritaires, suivre les consignes et procédures établies, utiliser l'équipement de protection requis et signaler toute situation dangereuse. En cas d'accident, une procédure précise doit être suivie, incluant la déclaration à un gestionnaire, la tenue d'un registre et la transmission des documents médicaux. Des comités internes veillent à l'analyse des incidents, à la prévention des risques et à la promotion de pratiques sécuritaires dans l'ensemble de l'entreprise.



## 4.2 Sécurité et qualité des aliments

Harnois Énergies s'engage à maintenir les plus hauts standards en matière de sécurité et de qualité des aliments. À cette fin, l'entreprise applique le Guide des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires, assurant ainsi le respect des normes en vigueur et la protection des consommateurs.

# Responsabilité sociale et environnementale

## 5.1 Dons et commandites (Nos engagements)

Harnois Énergies s'investit activement dans sa communauté en accordant des dons et des commandites à des organismes ou à des projets ciblant la jeunesse et favorisant les saines habitudes de vie, le sport, la santé



et le mieux-être ainsi que l'éducation. Cette implication reflète la volonté de l'entreprise de contribuer positivement au développement social et au dynamisme des collectivités qu'elle dessert.

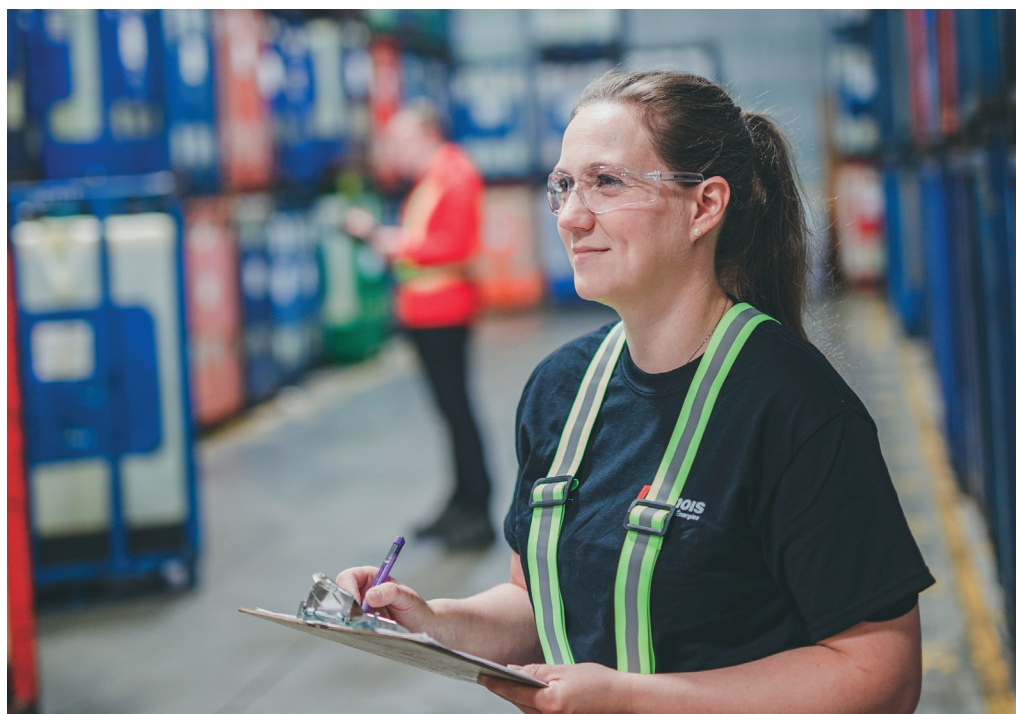
Dans une optique de pérennité et d'impact à long terme, Harnois Énergies a également mis sur pied la Fondation Harnois Énergies. Cette fondation vise à soutenir des initiatives porteuses pour améliorer la qualité de vie des jeunes. Elle agit comme levier pour des projets innovants en partenariat avec des acteurs engagés.

Grâce à ces actions, Harnois Énergies démontre son engagement à être bien plus qu'un fournisseur d'énergie : un acteur socialement responsable, à l'écoute des besoins de sa communauté et résolument tourné vers l'avenir.

## 5.2 Développement durable et ESG

Chez Harnois Énergies, nous sommes conscients de notre rôle dans la transition vers un avenir plus durable. Depuis plusieurs années, nous avons mis en place diverses initiatives en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance (ESG). Cependant, pour maximiser notre impact et structurer nos efforts, il est essentiel d'avoir une vision claire et cohérente.

C'est dans cette optique que nous avons élaboré une feuille de route ESG. Elle vise à centraliser toutes les initiatives en cours, à offrir un fil conducteur



pour nos actions futures et à définir un plan d'action concret pour progresser de manière structurée. En alignant nos engagements avec une approche stratégique, nous nous donnons les moyens d'atteindre nos objectifs de manière mesurable et efficace.

Cette feuille de route représente un jalon clé dans notre démarche, nous permettant d'agir avec ambition tout en assurant la pérennité de notre entreprise et en répondant aux attentes de nos parties prenantes.

Harnois Énergies poursuit ainsi son engagement à innover et à évoluer vers des pratiques toujours plus durables, en cohérence avec notre mission et nos valeurs.

# Communication et image publique

## 6.1 Relations avec les médias

Toute demande d'entrevue de la part d'un représentant des médias écrits ou électroniques doit être transmise au département des communications de Harnois Énergies : [communications@harnoisenergies.com](mailto:communications@harnoisenergies.com). Le département des communications doit également approuver tous les articles, communiqués de presse ou autres communications publiques concernant Harnois Énergies.

### Médias sociaux

La politique d'utilisation des médias sociaux a pour objectif de sensibiliser et d'outiller les employés afin qu'ils utilisent les réseaux sociaux à bon escient, surtout lorsqu'il est question de l'entreprise. Ce document permet également d'encadrer et de préserver la confidentialité des informations de l'entreprise tout en expliquant aux employés les bonnes pratiques, leur responsabilité ainsi que les sanctions qui y sont reliées.

Si un employé se questionne sur ce qui est approprié ou pas, n'hésitons pas à faire appel à son gestionnaire immédiat ou à un membre du département des communications.

## 6.2 Réputation de Harnois Énergies

La réputation de Harnois Énergies repose sur l'excellence de ses produits et services. Pour la préserver, chacun doit adopter un comportement respectueux et éviter toute remarque ou diffusion de contenu pouvant nuire à l'entreprise, à ses dirigeants ou à ses employés.



Il est important de respecter le Guide des normes graphiques de Harnois Énergies lorsque vous utilisez ou faites référence au nom et/ou à l'image de marque de Harnois Énergies, y compris notre logo.

### **6.3 Activités politiques et lobbying**

HÉ ne verse pas de contributions politiques et ne soutient aucun parti ou candidat en son nom.

Nous sommes libres de participer à des activités politiques ou de verser des dons personnels à des partis politiques, à condition de le faire en notre propre nom, sur notre temps libre et sans utiliser les ressources de l'entreprise.

Il est important de veiller à ce qu'aucune de ces actions ne donne l'impression que nous agissons au nom de HÉ ou avec son appui.

## **Éthique et intégrité**

### **7.1 Intégrité**

Les employés de Harnois Énergies peuvent exercer des activités personnelles en dehors du travail, à condition qu'elles soient légales et sans lien avec leurs fonctions au sein de l'entreprise. Ils doivent éviter tout conflit d'intérêts, ne pas utiliser abusivement les ressources ou leur position chez HÉ, et agir avec honnêteté dans le traitement des données et des recommandations. Il leur est également demandé de respecter les engagements de l'entreprise envers ses parties prenantes, de garantir la qualité et la sécurité des produits et services, de traiter les clients équitablement, et de contribuer au respect de l'environnement et à la responsabilité sociale de Harnois Énergies.

### **7.2 Environnement concurrentiel**

Harnois Énergies peut recueillir des renseignements sur son industrie et ses concurrents à partir de sources légitimes comme des études de marché, des publications ou des échanges professionnels. Cette collecte doit se faire de manière éthique et légale, sans recours à des méthodes inappropriées ni utilisation de renseignements confidentiels provenant d'anciens employeurs. Toute information obtenue doit respecter les droits des tiers et ne jamais compromettre l'intégrité de l'entreprise.

Conformément à la Loi sur la concurrence, il est strictement interdit aux employés de Harnois Énergies de discuter ou d'échanger des renseignements sur les prix avec des concurrents ou des détaillants, sauf ceux en consignment, ou de conclure des ententes à cet égard. Toute tentative de discussion non conforme doit être immédiatement interrompue et signalée au vice-président du réseau de détail. Le non-respect de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires, incluant le congédiement.



### 7.3 Lutte contre la corruption

Chez Harnois Énergies, nous adoptons une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption. Nous ne devons jamais offrir, donner ni accepter un pot-de-vin, un avantage indu ou un quelconque paiement illégal, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, dans le but d'obtenir ou de conserver un marché ou un avantage commercial.

Cette règle s'applique également aux consultants, agents, fournisseurs, distributeurs ou toute autre personne agissant en notre nom. Elle s'impose même lorsque des pratiques locales ou certains usages dans l'industrie pourraient sembler tolérants à l'égard de ce type de comportements.

Les lois anticorruptions interdisent notamment toute tentative d'influencer indûment une décision d'affaires ou une mesure officielle, que ce soit dans le secteur privé ou auprès de représentants gouvernementaux. Cela inclut



également les paiements de facilitation, c'est-à-dire des montants versés pour accélérer un service normalement offert.

Nous devons également éviter toute action ou situation que pourrait être perçue comme de la corruption ou prêter à confusion. Nous croyons aux pratiques commerciales intègres, équitables et responsables, et nous avons tous un rôle à jouer pour préserver cette réputation.





